

L'AJEFNB CHOISIT DE POURSUIVRE SA MISSION !

De beaux projets sont au menu cette année !

L'AJEFNB a développé et soumis pour financement quatre projets à Justice Canada. Excellente nouvelle ! Les projets ont tous été acceptés et en voici un bref aperçu :

Pour les membres de l'AJEFNB :

Cours de formation pour les juristes francophones : Un bloc de cours de formation a été offert le 25 octobre dernier, dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de l'AJEFNB. Les formations ont porté sur les domaines suivants : l'immobilier, le droit pénal, la gestion d'un bureau et le droit des sociétés commerciales. Trois autres blocs de formations seront offerts en 2015 : le 24 janvier à Caraquet, le 21 février à Edmundston et le 28 février à Moncton. Ce projet prend fin le 31 mars 2015. À noter que la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick est également partenaire financier pour cet important projet.

Mise à jour des modèles d'actes juridiques : L'AJEFNB demandait des fonds pour ce projet depuis bon nombre d'années et est extrêmement heureuse de pouvoir maintenant s'y pencher ! Les 7 tomes existants seront évalués et actualisés par des juristes spécialisés dans les domaines visés. Les tomes portent sur les sujets suivants : les testaments, les transactions immobilières, les sociétés commerciales, le droit de la famille, les baux commerciaux, le droit des affaires et la vente d'actions ou de sociétés. Ce projet prend fin le 31 mars 2016.

Pour la collectivité :

Séances d'information pour les composantes des Universités du 3e âge du N.-B. (AUTANB): Les séances d'information seront livrées par une avocate un peu partout dans la province. Ce projet prend fin le 31 mars 2015.

Séances d'information pour les jeunes dans les écoles secondaires francophones du N.-B. : Les séances d'information sont offertes par une avocate et touchent à plusieurs thèmes qui intéressent ce groupe. L'objectif visé : offrir des séances d'information dans 22 écoles francophones au total ! Ce projet prend fin le 31 mars 2015.

Rappelons que ces projets sont financés en vertu du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, une initiative de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés.*

FINANCEMENT DE BASE DE L'AJEFNB

Pendant la dernière année, l'AJEFNB a dû encore affronter de nombreux défis à la fois dans le cadre de la nouvelle orientation de Justice Canada et dans le cadre de contraintes financières qui en ont résulté. Notre temps, nos ressources et nos efforts ont été mobilisés pour assurer la survie de l'Association.

Le Conseil d'administration veut poursuivre son objectif de continuer ses activités dans la communauté francophone en milieu minoritaire, tout en jouant son rôle en matière de revendications. L'AJEFNB tient également à remplir son mandat d'offrir des services et des outils à ses membres, afin qu'ils puissent offrir des services juridiques de la plus haute qualité à la population francophone de la province. À l'heure actuelle, l'AJEFNB ne reçoit plus de financement pour couvrir ses dépenses opérationnelles; elles sont payées grâce aux cotisations des membres et aux recettes de vente de l'ouvrage des *Règles de procédure du N.-B. annotées*. Sachez que nous vous sommes très reconnaissants.

Le 14 février 2014, pour des raisons qui demeurent encore inconnues, Justice Canada nous a annoncé que notre Plan d'affaires n'était ni accepté, ni refusé, et que nous devons alors déposer nos demandes de financement de projets comme nous le faisons auparavant ! Nous avons donc dû préparer des demandes détaillées pour les projets qui avaient retenu leur attention. Fait important, notre financement transitoire prenait fin le 31 mars 2014. Le poste de direction générale a donc été éliminé et nous avons retenu les services (à temps partiel) de la responsable des services administratifs, afin qu'elle puisse se consacrer à

l'élaboration des demandes de projets – un travail ardu dans les circonstances. Les demandes de projets ont donc été déposées et elles ont toutes été acceptées – l'AJEFNB fonctionne maintenant uniquement avec des projets. Des activités telles que réunions du CA ou représentations ne sont plus financées par Justice Canada.

En septembre 2014, l'AJEFNB a envoyé une lettre à Justice Canada lui demandant de réinstaurer le financement de son fonctionnement de base, ce qui lui permettrait de bénéficier des services d'une direction générale afin de pouvoir remplir sa mission et se développer davantage. Nous n'avons pas reçu une réponse à notre lettre. Lors de la dernière assemblée générale annuelle en octobre dernier, les membres de l'AJEFNB ont mandaté leur Conseil d'administration de déposer une plainte, en vertu de la *Loi sur les langues officielles du Canada*, auprès du Commissaire aux langues officielles fédéral pour dénoncer ce manque de financement de base. La plainte fut donc déposée au début décembre. L'Association est en attente de nouvelles quant à sa recevabilité.

VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au Bureau de direction : Mélanie TREMBLAY, présidente; Julie EMOND-MCCARTHY, vice-présidente; et Adèle SAVOIE-MCDONALD, secrétaire-trésorière.

Les représentants de région : Florian ARSENEAULT, Chaleur; Prisca LEVESQUE, Restigouche; Mireille SAULNIER, Péninsule acadienne; Janik COLLETTE, Miramichi-Kent; Catherine BLOMQUIST, Westmorland; Leah TONER, Fundy; Tammy MOREAU, Fredericton; Tina LAGACÉ-RIVARD, Victoria-Carleton; et Claude VOYER, Madawaska.

Les représentants de la Faculté de droit : Malaïka BACON-DUSSAULT, corps professoral et Alexandre LEVASSEUR, corps étudiant.

Prochaine réunion de votre Conseil d'administration : La prochaine réunion aura lieu par téléconférence le 26 janvier prochain. Si vous désirez ajouter un sujet à l'ordre

du jour de cette réunion ou si vous souhaitez discuter avec nous, n'hésitez pas à communiquer avec la présidente en composant le 506-735-5375.

NOUS VOILÀ EN PLEINE CAMPAGNE DE RECRUTEMENT !

C'est le temps de renouveler votre adhésion à l'AJEFNB. Votre appui est essentiel afin que votre association puisse non seulement continuer à œuvrer vers l'accès à la justice en français et vers l'égalité réelle des deux communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick, mais également continuer à développer des projets pour ses membres et pour la collectivité. Ne tardez plus, renouvelez dès maintenant !

RÈGLES DE PROCÉDURE DU N.-B. ANNOTÉES

Pour commander un exemplaire de l'édition 2013 de cet ouvrage, vous n'avez qu'à communiquer avec nous, soit par courriel à l'adresse association@ajefnb.nb.ca, soit en composant le 506-853-4151. Le prix de vente a été fixé à 150 \$ pour les membres en règle de l'AJEFNB et à 250 \$ pour les non-membres. Rappelons que les *Règles de procédure* sont à jour au 31 mars 2013 et que les annotations couvrent jusqu'au volume 363 des *Recueils du Nouveau-Brunswick*.

NOUVEAUX CONSEILLERS DE LA REINE

Félicitations à Larry LANDRY et à Marylène PILOTE, des membres de notre association qui se sont mérités le titre de conseiller de la Reine ! Rappelons que cette distinction sert à souligner leur mérite exceptionnel et leur importante contribution à la profession du droit et à leur collectivité.

Le Bref est publié par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

<i>Présidente</i>	Mélanie TREMBLAY
<i>Adresse</i>	18, av. Antonine-Maillet Pav. Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton NB E1A 3E9
<i>Téléphone</i>	(506) 853-4151
<i>Télécopieur</i>	(506) 853-4152
<i>Courriel Site</i>	association@ajefnb.nb.ca
<i>Web</i>	www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 290 membres.
